

Réunion du conseil d'université des 11-12/12/2008
Extrait des décisions

Point 01 Adoption de l'ordre du jour des 11-12/12/2008

Le conseil d'université adopte à l'unanimité l'ordre du jour des 11-12/12/2008.

Point 02 Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil d'université des 26-27/06/2008

Le conseil d'université adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du conseil d'université des 26-27/06/2008 avec la modification proposée.

Point 04 Rapport relatif à la succession au poste du secrétaire général

Résultat de la procédure circulaire des 23/10 – 07/11/2008 :

Le conseil d'université décide à l'unanimité, avec 2 abstentions (pas de réponse), d'accorder à Monsieur Jochen Hellmann une rémunération selon l'échelle B2 Bund dans le cadre de sa fonction de secrétaire général.

Point 06.1 Détermination du montant des allocations pour l'année universitaire 2009/2010

1) Définition du montant de l'aide à la mobilité pour l'année universitaire 2009/2010

Le conseil d'université décide à l'unanimité de fixer le montant de l'aide à la mobilité à 270 € par mois et par étudiant, pour l'année universitaire 2009/2010.

2) Fixation du montant des aides aux frais de fonctionnement pour l'année universitaire 2009/2010

Le conseil d'université décide à l'unanimité l'attribution d'aides aux frais de fonctionnement pour l'année universitaire 2009/2010 comme suit :

- Phase préparatoire : attribution d'un montant forfaitaire de 10.000 € par coopération soutenue pour les cursus intégrés et les cursus de niveau master, d'un forfait de base de 2.000 € pour les périodes d'études de durée significative et de 30.000 € pour les cursus trinationaux.
- Phase probatoire : attribution d'une subvention forfaitaire de 10.000 € par coopération soutenue à laquelle s'ajoute un complément de 200 € par étudiant en phase de séjour dans le pays partenaire ou tiers si le critère des minimum 5+5 étudiants en mobilité (voire 5+5+5 étudiants pour les coopérations avec un pays tiers) est respecté avec un plafonnement fixé à 30.000 € pour les cursus intégrés, les cursus de niveau master ainsi que les cursus trinationaux, et d'un forfait de base de 2.000 € pour les périodes d'études de durée significative. Les cursus évalués négativement ne pourront percevoir d'aide aux frais de fonctionnement.
- Phase établie : attribution d'un forfait de base de 2.000 € pour les périodes d'études de durée significative et de 5.000 € pour tout autre type de coopération soutenue.

Les subventions attribuées par coopération seront partagées librement entre les établissements partenaires.

3) Fixation du montant octroyé au titre de l'aide à la préparation linguistique pour l'année universitaire 2009/2010

Le conseil d'université décide à l'unanimité de fixer le montant octroyé pour l'aide à la préparation linguistique au cours de l'année universitaire 2009/2010 :

- à un forfait de 4.000 € par groupe de 40 étudiants se trouvant pour la première fois en séjour dans le pays partenaire pour les cursus intégrés et les cursus de master,
- à une subvention de 300 € par étudiant dûment inscrit auprès de l'UFA pour l'année universitaire considérée et effectuant son premier séjour dans le pays partenaire,
- à un forfait de 4.000 € par groupe de 40 étudiants se trouvant pour la première fois en séjour dans le pays partenaire et de 4.000 € supplémentaires par groupe de 40 étudiants effectuant leur premier séjour dans le pays tiers.

Point 06.2 Adoption du budget 2009

Le conseil d'université décide à l'unanimité d'adopter le projet de budget pour l'exercice 2009.

Point 07 Nouvelle composition de la commission scientifique 2009-2012

Le conseil d'université décide à l'unanimité la composition suivante pour la commission scientifique 2009-2012 :

1. Bobillon, Jean-Marc (U de Nice)
2. Brezinski, Horst (TU Freiberg)
3. Deflers, Isabelle (U Heidelberg)
4. Heinhold, Michael (U Augsburg)
5. Hoffmann-Martinot, Vincent (IEP Bordeaux)
6. Krampe, Christoph (U Bochum)
7. Krimphove, Dieter (U Paderborn)
8. Kugel, Godefroy (ENSAM Metz)
9. Laurent, Hélène (ENSI Bourges)
10. Lebeau, Christine (U Paris 1)
11. Leupold, Eynar (PH Freiburg)
12. Perrier, Pascal (INPL Grenoble)
13. Peytavin, Michel (U Paris Dauphine)
14. Pütz, Jörn (ULP Strasbourg)
15. Ritter, Christian (ESCP-EAP Paris)
16. Schönnenbeck, Cornelius (UHA Mulhouse)
17. Seemann, Wolfgang (U Karlsruhe (TH))
18. von Oppeln, Sabine (FU Berlin)
19. Wagner, Christian (U des Saarlandes)
20. Weiser, Hans-Peter (HS Mannheim)

Point 08.2.1.1 Prise de décision relative au soutien des écoles d'été franco-allemandes de l'UFA 2009

Le conseil d'université décide à l'unanimité d'autoriser le président à statuer sur les demandes de soutien pour les écoles d'été franco-allemandes sur la base des résultats d'évaluation et en fonction des moyens budgétaires disponibles, en accord avec le président de la commission scientifique, et d'informer le conseil d'université sur les décisions de soutien lors de la prochaine réunion.

Point 08.2.1.2 Décision relative à l'appel d'offres pour le soutien aux écoles d'été franco-allemandes 2010

Le conseil d'université décide à l'unanimité la publication de l'appel d'offres pour le soutien aux écoles d'été franco-allemandes 2010 avec les modifications proposées pendant la réunion.

Point 08.2.2 Rapport relatif au Dialogue interculturel et aux ateliers franco-allemands pour jeunes chercheurs

Le conseil d'université décide à l'unanimité de fusionner les deux instruments « Dialogue interculturel » et « Atelier franco-allemand » sous la forme d'un instrument unique, les « ateliers franco-allemands de recherche pour jeunes chercheurs ».

Point 08.3 Décision relative à l'appel d'offres pour le soutien aux collèges doctoraux 2010-2012

Le conseil d'université décide à l'unanimité la publication de l'appel d'offres pour le soutien aux collèges doctoraux pour la période 2010-2012 avec l'ouverture aux pays tiers avec la modification proposée dans la réunion.

Point 10 Adhésion de nouveaux établissements membres

Le conseil d'université décide à l'unanimité l'admission des établissements suivants en tant que membres de l'UFA :

1. ESCP-EAP Berlin
2. Hochschule Regensburg
3. Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace
4. Universität Heidelberg
5. Université Claude Bernard – Lyon 1
6. Université de Cergy-Pontoise